

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande de Monsieur Yannick Schuler, auprès de l'administration de la gestion de l'eau concernant une autorisation pour l'extraction d'énergie thermique à partir du substratum géologique sur un terrain au lieu-dit, « rue Nicolas Braunschauen » à Garnich, inscrit au cadastre de la commune de Garnich, section B de Garnich, a été déposée en date du 10 juillet 2024, référence EAU-AUT-24-0650.

Le dossier est déposé aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 29 juillet 2024 au 9 septembre 2024 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Pour le collège échevinal,



Sonia FISCHER-FANTINI,  
bourgmestre



Mireille Schmit  
secrétaire communale

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié du 29 juillet 2024 au 9 septembre 2024.

Pour le collège échevinal,



Sonia FISCHER-FANTINI,  
bourgmestre



Mireille Schmit  
secrétaire communale